

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'ENSEIGNEMENT L'Esp. Bon Pasteur PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

**SOMMAIRE : Pédagogie :** Encore un moyen — Cent onzième réunion des instituteurs de Québec. — Cent unième réunion des instituteurs de Montréal, (suite et fin). — **Partie pratique :** Instruction religieuse. — La langue française : Grammaire et orthographe : Dictée : Respectez vos parents. — II, Dictée : La fantasia. — III, Dictée : A propos de la paresse. — Invention et rédaction. — Langue anglaise. — Mathématiques : Arithmétique. — Tenue de livres. — **Divers :** Bulletin des sommaires. — Annonces.

## Encore un moyen !

Hélas ! il faut toujours en revenir à la prosaïque question du “ pain quotidien ”. Que voulez-vous, aussi longtemps que l'on se contentera de belles paroles en faveur de l'instituteur sans agir d'une manière pratique, aussi longtemps il nous faudra rappeler à qui de droit que quelle que soit la position que l'on occupe dans le monde, il faut *vivre*, et vivre selon son état.

Certes, nous savons fort bien que l'enseignement est un véritable apostolat qu'il n'est pas donné à tout le monde d'exercer, et que ce n'est pas dans la carrière pédagogique qu'il est possible de faire fortune. Ce caractère austère de la profession enseignante nous le connaissons théoriquement et pratiquement. Néanmoins, nous ne pouvons admettre que

les éducateurs de la jeunesse soient tenus plus que les autres membres de la société de passer leur vie dans un état très prochain de la misère.

Eh ! bien, ici, dans la province de Québec, ceux qui ont pour mission de préparer les destinées du peuple canadien-français sont traités de la manière la plus mesquine et la plus ingrate qu'il soit possible d'imaginer. L'instituteur est le dernier inscrit sur la liste de paie de l'habitant canadien. Le curé, le médecin, le forgeron, l'avocat, le marchand, le cordonnier, etc., etc., etc., sont rétribués suivant les règles communes de l'équité, mais l'instituteur, c'est toujours trop pour lui. Non seulement on le paie peu, mais on le paie mal ; on lui donne le logement, mais quel logement ! bien des écuries de première classe sont plus confortables que l'habitation du maître d'école. Ajoutons à cela que les engagements des titulaires se font au hasard, suivant les caprices du moment. C'est ainsi qu'un vieil instituteur, établi depuis douze à quinze ans dans une municipalité, se voit remercier de ses services par la commission scolaire sans aucun prétexte plausible. Le maître d'école passe sa vie entière dans la gêne et la crainte ; jamais rien d'assuré à celui qui est, avec le prêtre, le meilleur ami du peuple.

La situation de l'instituteur religieux est mille fois plus avantageuse, au Canada, que celle de l'instituteur laïque. Le premier n'a pas à s'occuper de la misérable, mais enfin de l'importante question du pain de chaque jour. Vivant en communauté bien organisée, logé convenablement, certain du lendemain, l'instituteur congréganiste peut se donner tout entier à sa profession. Le second, appelé par le même Dieu en vertu de la même vocation à exercer dans le monde l'apostolat de l'enseignement, est isolé et constamment aux prises avec les misères de la vie. Quand vient l'époque du mariage, les inquiétudes augmentent en même temps que les dépenses et les responsabilités de toutes sortes. Dieu enverra des enfants, et alors commence pour l'instituteur et sa compagne la longue série des épreuves qui ne se terminera qu'à la tombe. Dix fois, durant la carrière, le bon maître se verra forcé de démissionner d'une paroisse à l'autre, recommençant ici l'œuvre interrompue là-bas. Enfin viendra la vieillesse, les souffrances et la gêne. Quand les restes de l'instituteur auront été déposés au pied de l'humble croix du cimetière, personne ne songera à compter les bienfaits que la population aura reçus de cet homme.

L'instituteur laïque, chez nous, n'est pas seulement mal payé, mais en certains quartiers il est mal *noté* à cause de son titre de *laïque*. Il est des imbéciles qui ne peuvent comprendre que des laïques soient appelés, par vocation, à entrer dans l'enseignement; que Dieu veut qu'il y ait dans le monde des instituteurs religieux et des instituteurs laïques travaillant de concert à la grande cause du bien.

Depuis quelques années les autorités songent sérieusement à améliorer le sort de l'instituteur laïque. Les inspecteurs d'écoles et les professeurs des écoles normales sont choisis parmi les membres du corps enseignant. Le conseil de l'Instruction publique

demande depuis trois ans au gouvernement de mettre annuellement à sa disposition une somme qui serait distribuée en primes aux instituteurs et aux institutrices qui persévèrent dans l'enseignement et qui remplissent le mieux leurs devoirs. Tout cela, c'est très bien.

Aujourd'hui, nous allons suggérer un autre moyen d'encouragement: que l'on veuille bien nous pardonner notre audace. Il existe, dans notre administration provinciale, un département qui a nom: *le département de l'Instruction publique*. Ce département comprend une vingtaine d'employés, et sur ce nombre sait-on combien il y a d'anciens instituteurs? DEUX: un catholique et un protestant. En principe, le département de l'Instruction publique devrait être en grande partie, sinon entièrement, composé de personnes choisies dans les rangs du corps enseignant. L'application de cette idée constituerait un nouveau moyen d'encouragement pour ceux qui entrent dans l'enseignement.

A mesure qu'une vacance se fera au département de l'Éducation, que l'on songe donc dans les hautes sphères qu'il y a de par la province plus d'un instituteurs, père de famille, de quinze à dix-huit années de profession, qui seraient très heureux d'accepter le plus humble poste du ministère de l'Instruction publique.

C.-J. MAGNAN.

---

**Cent onzième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 28 septembre 1895**

—  
La 1<sup>ère</sup> séance s'ouvre à 9½ hrs A. M.—  
Présents: M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'École normale Laval; MM. C.-J. Magnan,

président; Jos. Létourneau, J. Ahern, C. Lefèvre, Jules Cloutier, M. P. Provençal, T. Simard, L.-O. Pagé, J. Donaldson, M. Côté, Is. Bergeron, J.-E. Boily, P. Goulet, O. Goulet, A.-A. Guimont, Ed. Côté, J.-A. Dufour, E. Demers, Art. Dagneault, J. Fleury, J.-D. Frève; MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres d'études, et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

Le secrétaire informe la conférence qu'il a écrit à M. F.-X. Couillard que M. John Ahern avait été élu délégué à la "Commission administrative du fonds de pensions", à la séance du 1er juin dernier. M. Chs.-P. Renaud lui a écrit une lettre disant que ses nombreuses occupations l'ont empêché de terminer son travail sur l'ameublement des écoles; mais il espère bien remplir sa tâche à la prochaine réunion.

M. C.-J. Magnan fait une intéressante causerie, pendant trois quarts d'heure, sur l'enseignement du *droit civique* dans les écoles. Voici en résumé ce qu'il dit :

"I. *Nature de cet enseignement.* — Le *Droit civique* comprend l'étude de notre organisation gouvernementale et celle de notre organisation administrative, en d'autres termes, l'étude de notre *constitution* et celle de nos *institutions*. Le droit constitutionnel et administratif, voilà donc la base de cet enseignement. La première partie, l'organisation gouvernementale, se rapporte aux *pouvoirs publics*: parlement fédéral et législatures locales; à la composition et aux attributions de chacun de ces corps; à la loi, au budget et à l'impôt qui sont créés par le Parlement et les législatures; enfin au suffrage, qui est l'âme du régime constitutionnel. La deuxième partie, l'organisation administrative, se rapporte à la paroisse, à la municipalité et au comté. Elle comprend aussi l'organisation des tribunaux, la force publique (armée et police), l'instruction publique, des notions sur la propriété, la religion, la morale, le travail et

l'honneur, enfin les rapports de l'Église et de l'État.

II. *Importance de cet enseignement.* — Le *Droit civique* doit-il être enseigné même à l'école primaire? Mais sans doute. C'est à l'école primaire seule que la grande majorité de nos compatriotes puisent leur éducation élémentaire. S'ils n'y entendent jamais parler du grand rôle qu'ils seront appelés à remplir plus tard dans la société, où apprendront-ils à gouverner et à se faire gouverner. Habitons-nous donc à voir dans les enfants d'aujourd'hui les hommes de demain. Chacun le sait, dans notre pays, l'électeur joue un rôle des plus multiples. Il est appelé plusieurs fois l'année à exercer ses prérogatives du suffrage, et cela jamais au même titre. Ses droits sont très étendus: c'est lui qui nomme le conseiller municipal, le marguillier de la paroisse, le commissaire d'écoles, le député provincial, le député fédéral. En outre, il est souvent obligé de prendre part à l'administration de la justice en qualité de juge de paix, de grands et petits jurés. Il est facile de comprendre que des *droits* aussi variés et aussi importants imposent des *devoirs* très sérieux à remplir. Il est grandement temps que nous songions à former la jeunesse canadienne-française en vue des luttes de l'avenir. L'étude du droit civique développera chez les jeunes générations l'amour de nos institutions et les sentiments d'honneur et de dévouement sans lesquels personne ne saurait être un vrai patriote.

III. *Comment donner cet enseignement.* A l'aide du *Manuel* que je suis à préparer (1) ce travail sera facile. Une fois la semaine l'instituteur ou l'institutrice donnera à tous les enfants qui ont fait leur première communion et simultanément, une leçon de droit civique, laquelle leçon aura été préalablement préparée en classe par le professeur et étudiée par les élèves à la maison dans le *Manuel*. Le résumé de chaque leçon sera copié par les élèves dans le cahier de devoirs journaliers. Ainsi, petit à petit, sans nuire en aucune façon au programme scolaire, la jeunesse canadienne-française sera initiée,

(1) Le *Manuel de droit civique* paraîtra d'ici à la fin de novembre 1895.

dès l'école primaire, à l'administration du pays et puisera à bonne source des notions exactes et chrétiennes sur notre droit public."

M. C. Lefèvre remercie M. Magnan de son excellent entretien sur le droit civique ; puis il suggère l'idée de rendre cet enseignement obligatoire dans les écoles publiques. Vu l'importance de ce sujet, on forme un comité pour étudier la question.

Sur proposition de M. C.-A. Lefèvre, secondé par M. J. Ahern, il est résolu qu'un comité, composé de MM. Ed. Côté, M. Côté, T. Simard, O. Goulet, L. Bergeron, du moteur et du second, étudie l'opportunité de l'introduction de l'instruction civique dans les écoles. Ce comité présentera son rapport à la séance de janvier prochain.

M. A.-A. Guimond donne ensuite lecture d'une étude sur l'enseignement du *chant* dans les écoles primaires. Dans ce travail, M. Guimont traite de l'importance d'enseigner le solfège dans les écoles ; puis de l'influence que le chant exerce sur les organes de la voix ; enfin des principes généraux se rapportant à la connaissance, à la lecture des signes dans le plain-chant et des conditions à observer au sujet de l'intonation.

Il insiste principalement sur la nécessité de conserver les cantiques religieux et les chansons populaires dans l'école, ce qu'il considère comme une source de force morale et le moyen le plus propre à entretenir toujours vivace le sentiment patriotique.

L'introduction du chant à l'école est un moyen d'éducation générale malheureusement encore trop peu connu au milieu de nous. Au point de vue disciplinaire, le chant, entremêlé aux exercices scolaires, développe le sens esthétique de l'enfant et lui fait aimer l'école ; au point de vue intellectuel, il élève l'âme et donne le goût du beau.

Il y a deux difficultés à surmonter chez ceux qui n'ont jamais chanté : faire chanter

à l'unisson, c'est-à-dire, répéter le son qu'ils entendent ; former le timbre de la voix de l'enfant, question non seulement de patience mais d'expérience. Pour cela, on peut commencer par faire chanter aux plus jeunes enfants quelques couplets de nos chants canadiens ; le maître, ou mieux un élève exercé chante et les autres répètent. Dans nos villages, cet enseignement se réduit à peine à la simple lecture de la note du plain-chant et à la récitation par cœur de quelques cantiques qui sont plutôt criés que chantés par les enfants au catéchisme.

Après cette lecture, M. le président remercie M. Guimont au nom de l'Association de sa bonne volonté et le félicite d'avoir préparé un travail aussi soigné. Il espère que l'exemple de ce jeune instituteur, plein de courage et d'activité, sera suivi par ses confrères. Puis, aux applaudissements de l'assemblée, il présente à M. Guimont une prime de cinq dollars, généreusement offerte par M. le principal Th.-G. Rouleau.

La séance est levée, jusqu'à 2 heures après-midi.

La 2<sup>me</sup> séance s'ouvre à 2 hrs P. M. ; sont présents tous les membres de la séance du matin.

M. J. Paradis, qui devait faire une causerie sur l'agriculture, manque à l'appel.

M. J.-D. Frève donne un compte rendu des travaux de l'Association des 15 dernières années, de 1880 jusqu'à ce jour, inclusivement.

Durant ce laps de temps, dit-il, il y a eu 52 séances ; la moyenne des membres présents a été de 26. MM. F.-X. Bélanger, B. Pelletier, N. Lacasse, Jules Cloutier, J.-D. Frève, Jos. Létourneau, J. Ahern, C.-J. Magnan ont occupé tour à tour le fauteuil présidentiel. Il mentionne les services rendus par M. Jos. Létourneau comme secrétaire de

cette Association, pendant plus de 15 ans consécutifs. (Applaudissements). MM. J.-B. Cloutier, C. Dufresne, Jos Prémont, J. Ahern ont été élus délégués à la Commission administrative du fonds de pension.

Aux 23 sujets de discussion pédagogique qui ont été traités, s'ajoutent 56 causeries, lectures ou conférences pédagogiques, historiques, géographiques, scientifiques, etc., qui, comme autant d'oasis, sont venues, tout en nous instruisant, nous reposer des fatigues de la discussion. Voici les noms des 19 conférenciers et les titres des sujets qu'ils ont traités :

MM. les principaux de l'école normale Laval, feu l'abbé P. Lagacé, Mgr L.-N. Bégin, M. l'abbé Th.-G. Rouleau : récits sur leurs voyages en Europe.

M. l'abbé Ed. Lasfargues, 3 entretiens ; sur l'Œuvre du Patronage, le catéchisme, la discipline.

M. B. Lippens, inspecteur, 3 récits : Agriculture, les Cantons de l'Est, le groupement des élèves, les devoirs d'invention.

M. D. McSweeney, 3 séries de récréations arithmétiques.

M. F.-X. Toussaint, 4 dissertations : l'histoire du Canada, l'esprit de foi chez l'instituteur, le 30<sup>e</sup> anniversaire des écoles normales, l'enseignement de l'histoire.

M. J.-B. Cloutier, 7 conférences : les cercles de lecture, les conférences d'instituteurs, la calligraphie, l'hygiène, la construction des écoles, le tact chez l'instituteur, les meilleures méthodes d'enseignement.

M. N. Lacasse, 4 lectures : la tenue des livres, l'enseignement religieux, l'enseignement du français, la différence entre l'épellation syllabique et l'épellation phonique.

M. J. Ahern, 3 causeries : l'emploi des tableaux pour la lecture anglaise, l'enseignement de l'anglais, la méthode naturelle en langue anglaise.

M. Chs Lefèvre, 5 conférences : le dessin

et la cartographie, la photographie, l'enseignement du dessin à l'école primaire, le dessin à l'école normale, l'écriture verticale.

M. J. Cloutier, 3 lectures sur l'éducation physique, l'éducation des sens et l'éducation morale des enfants.

M. C.-J. Magnan, 8 entretiens : l'enseignement de la grammaire française, l'enseignement de la langue maternelle, comment améliorer la position de l'instituteur, l'agriculture, la nouvelle frontière de la province de Québec, trop d'institutrices et pas assez d'instituteurs, le certificat d'études à l'école primaire, le droit civique à l'école.

M. A. Talbot, 2 leçons : l'écriture oblique, la calligraphie.

M. J.-D. Frève, 4 conférences : la gymnastique, la physique, la géographie, et les travaux de l'Association.

MM. L.-O. Pagé, lecture sur la discipline scolaire ; N. Tremblay, l'enseignement de l'arithmétique ; J. Chabot, l'écriture à l'école rurale ; A.-A. Guimont, l'enseignement du chant à l'école.

" Ce simple exposé, dit alors M. Frève, suffit pour nous convaincre de l'efficacité des conférences ; comme on le voit, nos séances ont été bien remplies : tout ce qui se rapporte à la profession de l'instituteur a été attaqué de front, discuté et élucidé, de manière à ne laisser aucun doute sur l'emploi des méthodes et sur l'usage des procédés.

" Nous sommes encore surpris du beau résultat qu'ont produit nos conférences, malgré le petit nombre d'instituteurs qui y assistent régulièrement, et l'apathie générale à laquelle ne sont pas étrangers bon nombre d'inspecteurs d'écoles qui devraient donner le bon exemple quand il s'agit des conférences pédagogiques. Il me semble que tous les membres qui forment la grande famille enseignante devraient s'empresser de venir aux réunions, faire part de leurs succès et de leur expérience."

MM. J.-B. Cloutier, J. Ahern, C. Lefèvre, C.-J. Maguan, ont pris part au sujet de discussion suivant : Comment doit-on enseigner la grammaire concentriquement. Or, comme ce sujet avait déjà été traité à la séance du 26 janvier dernier, au point de vue de la langue maternelle ; finalement on s'en tient à ce qui a été dit à ce sujet.

A la prochaine conférence, M. Chs-P. Renaud donnera sa conférence sur l'ameublement des écoles ; M. J. Ahern donnera une leçon pratique d'arithmétique. "*Que devrait-on entendre par enseignement commercial,*" sera le sujet de discussion à la prochaine conférence.

La séance est ajournée au 25 janvier prochain, à 9½ hrs. A. M.

J.-D. FRÈVE,  
Secrétaire.

—————

**Cent-unième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 31 mai 1895**

—————

(Suite et fin.)

M. Archambault dit que pour arriver à rendre nos conférences plus intéressantes il faut deux choses : de l'argent et du dévouement.

Du dévouement, nous en avons certainement montré, cela est indéniable. Mais ce qui n'est pas moins indéniable non plus, c'est que l'argent fait défaut de notre part. Il dépend du gouvernement de nous aider sous ce rapport. Ce dernier, malheureusement, n'est pas suffisamment renseigné sur nous. L'œuvre de nos conférences lui est quasi étrangère. Il en serait peut-être autrement si le Conseil de l'Instruction publique était ce qu'il doit être, c'est-à-dire composé de personnes ayant acquis une certaine expérience dans l'enseignement primaire.

Ajoutons aussi que dans notre province on est généralement convaincu que dès qu'une

personne est instruite, elle est apte à enseigner. C'est là un obstacle sérieux qui paralyse tout progrès et qui ne pourra disparaître qu'en autant que l'on saura apprécier le rôle important de l'instituteur et les qualités précieuses qui doivent le distinguer.

Serait-il logique, par exemple, de confier les intérêts d'une famille qui demande justice aux tribunaux civils, aux mains d'une personne qui, quoique instruite, n'aurait jamais étudié la loi, et ignorerait en même temps les règles de procédure parfois si compliquées ?

Assurément non ; car une telle conduite serait préjudiciable aux intérêts de cette famille.

Et en matière d'éducation donc, ce que les parents ont de plus précieux à donner à leurs enfants, que ne fait-on pas tous les jours ?

Je le répète, n'est compétent à enseigner la jeunesse que celui qui a fait les études spéciales que requiert cette tâche aussi difficile que délicate.

Cette vérité, que tout esprit peut saisir sans de bien grands efforts, finira, espérons-le, par attirer l'attention de ceux auxquels elle ne doit pas échapper.

En attendant, Messieurs, faisons tout ce qui dépend de nous pour que nos conférences soient utiles et intéressantes.

On a parlé d'apathie et d'indifférence. Cela ne m'étonne pas, car ce fait est facile à constater dans toute association. C'est là chez nous un défaut national qu'il est difficile de combattre et qui est souvent un obstacle au succès d'une association.

Pour ma part, je suis satisfait, étant données toutes ces circonstances, du résultat de nos conférences. Et je ne pense pas non plus, au sujet de ces dernières, qu'il soit possible de faire mieux que ce qui a été fait jusqu'ici.

M. L.-A. Primeau suggère l'idée de récompenser les jeunes professeurs qui donneraient devant l'association des travaux se rapportant à la pédagogie. Cela aurait pour effet, dit-il, d'engager ces derniers, dès au début de leur carrière, à étudier la valeur des différentes méthodes d'enseignement, comme à se pénétrer des secrets de l'art difficile d'enseigner.

MM. Colfer, Rondeau, Leblanc, Reynolds,

Tétrault, Anderson, et Morin continuent la discussion.

Plusieurs de ces Messieurs trouvaient bon, afin de forcer tous les membres à assister aux conférences que ceux qui, sans raison, s'en absentent, perdissent, au profit de l'association, le salaire de leur journée.

Cette idée toutefois ne semble pas réunir beaucoup d'adhérents.

M. Tétrault croit que, sous le rapport de l'assistance, l'exemple devrait partir de haut. C'est pourquoi il fait appel à tous ceux qui exercent quelque autorité sur les professeurs à faire du zèle auprès d'eux, en les engageant à assister aux conférences, n'oubliant pas toutefois d'y assister eux-mêmes les premiers.

M. Lacroix ne partage pas tout à fait l'opinion de M. Lippens au sujet de l'organisation officielle de nos conférences, qui perdrait par là leur caractère propre de liberté et d'indépendance.

Dans tous les cas, cette question mérite d'être soigneusement étudiée avant d'en venir à une décision affirmative.

M. l'abbé Verreau veut bien, à la demande de M. le Président, dire quelques mots sur la question.

Il regrette tout d'abord d'avoir été empêché de suivre les délibérations qui ont eu lieu dans le cours de l'avant-midi. Mais, dit-il, par ce que je viens d'entendre cependant, il me fait plaisir de voir que l'on tend à revenir de plus en plus à l'idée des études pédagogiques, c'est là, ne l'oublions pas trop, le but de nos conférences. M. l'abbé conseille fortement aux instituteurs de travailler, et d'occuper autant que possible leurs loisirs à l'étude de ce qui a trait à l'éducation et à l'enseignement.

Un moyen aussi de rendre nos discussions intéressantes, continue M. l'abbé Verreau, serait de nommer plusieurs professeurs pour discuter sur un sujet donné, soit l'arithmétique par exemple. Un premier ouvrirait la discussion et préconiserait sa méthode.

Un deuxième ferait voir comment on procède en France à ce sujet.

Un troisième nous ferait connaître quelle méthode on suit en Angleterre, aux États-Unis ou ailleurs, pour enseigner cette branche.

Ainsi on aurait une étude comparative

fort intéressante et des plus utiles en même temps. A l'assemblée ensuite de tirer des conclusions sages et pratiques. Ce que je dis de l'arithmétique, je le dis également de toute autre matière.

La discussion étant déclarée close, M. Brisebois propose, appuyé par M. Colfer, qu'un comité formé du président et du vice-président, de MM. Lacroix, Demers, Primeau, Leblanc, Reynolds, du moteur et du second, soit nommé pour prendre en considération tout ce qui s'est dit au cours de cette séance touchant nos conférences, et de préparer pour la prochaine réunion un rapport suggérant à l'association les moyens les plus pratiques de donner à nos conférences toute l'utilité et toute l'importance qu'elles doivent avoir.

Adopté.

M. Archambault se lève alors et dit qu'il s'est produit dernièrement dans notre monde officiel un fait qui nous touche de près, et qui ne doit pour cela passer sous silence : je veux, dit-il, parler de la démission de l'honorable G. Ouimet, comme Surintendant de l'Instruction publique.

Les rapports fréquents que j'ai eus avec lui, les nombreux services qu'il a rendus aux instituteurs, nous font un devoir de lui exprimer toute notre reconnaissance.

Aussi c'est avec plaisir que je propose, appuyé par M. A. Lacroix, la résolution suivante :

Que l'association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier a appris avec regret la démission de l'honorable Gédéon Ouimet, comme Surintendant de l'Instruction publique.

La bienveillance naturelle de l'honorable M. Ouimet, l'intelligence et la sagesse avec lesquelles il s'est acquitté des devoirs multiples et souvent délicats de sa charge importante, enfin le vif intérêt qu'il a toujours porté à toutes les questions qui touchent de loin ou de près l'instituteur, imposent aux membres de cette association la douce obligation de prier l'honorable M. Ouimet de vouloir bien agréer leurs sentiments de profonde gratitude pour les services signalés qu'il a rendus à la classe enseignante et à l'Instruction publique de cette province.

Adopté.



Cette dernière résolution, M. le Président, reprend alors M. Demers, en appelle nécessairement une autre de notre part.

C'est pourquoi je propose, appuyé par M. Reynolds, la proposition suivante :

Que par suite de la démission de M. Ouimet, cette association a vu avec plaisir l'honorable M. Boucher de La Bruère appelé par le gouvernement à remplacer l'honorable M. Gédéon Ouimet, à la charge de Surintendant de l'Instruction publique ;

Qu'elle espère que le nouveau titulaire aura pour les instituteurs les mêmes sympathies que son estimé prédécesseur.

Adopté.

M. l'abbé Verreau présente ensuite à l'assemblée M. l'abbé Bourassa, sous-principal de l'École normale Jacques-Cartier, comme membre de l'association.

M. le Président, au nom de l'association, souhaite la bienvenue à ce nouveau membre, qui a déjà beaucoup mérité de cette association pour la façon admirable avec laquelle il a parlé de son digne fondateur feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau, lors de la célébration de notre centième conférence.

L'association, continue M. le Président, est honoré de pouvoir compter M. l'abbé Bourassa au nombre de ses membres, et elle ose espérer qu'il voudra, selon les circonstances, mettre à son service les remarquables talents dont il est doué.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,

*Secrétaire.*

No 671, rue Saint-André.

## PARTIE PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### EXPLICATION DU CATÉCHISME

(Suite)

64. Q. Quelle est la gourmandise la plus dangereuse ?

R. La gourmandise la plus *dangereuse* est

l'ivrognerie, qui fait perdre la raison, rend l'homme *semblable à la bête*, et souvent le fait mourir.

—L'ivrognerie est la gourmandise la plus dangereuse pour le salut, car c'est celle dont on se corrige le plus difficilement : elle est aussi la plus coupable car elle prive l'homme de sa raison, c'est-à-dire du plus beau don naturel que Dieu lui ait fait, enfin elle cause le malheur temporel non seulement de l'ivrogne lui-même mais encore de sa famille.

L'homme se distingue des animaux par la raison, en se privant de sa raison par l'ivrognerie l'homme se rend semblable à la brute ; il descend même au-dessous puisqu'il perd par sa faute l'usage de ses membres et de son corps ce qui n'arrive pas aux animaux les plus immondes.

65. Q. Quels moyens faut-il prendre pour ne pas tomber dans l'ivrognerie ?

R. Il y a quatre moyens excellents pour ne pas tomber dans l'ivrognerie : 1<sup>o</sup> ne pas aller au cabaret ; 2<sup>o</sup> ne prendre aucune boisson enivrante entre les repas ; 3<sup>o</sup> fuir la société de ceux qui aiment à boire ; 4<sup>o</sup> s'engager dans la société de tempérance et en suivre les règles.

66. Q. Quels sont les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie ?

R. Les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie sont la colère, les juréments, les blasphèmes, les mauvaises paroles et les actions deshonnêtes.

67. Q. Qu'est-ce que la colère ?

R. La colère est un *mouvement déréglé* de notre âme, qui nous porte à nous venger, ou à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

—Le mouvement qui nous porte à repousser ce qui nous déplaît est naturel en nous, il ne devient péché que lorsqu'il est trop violent et que l'on s'y abandonne sans chercher à le modérer.

Ce n'est pas un péché que de repousser même avec une certaine violence ce qui est mal, ce qui peut nuire soit à notre âme soit à notre corps, mais il faut toujours rester maître de soi, si l'on dépasse cette juste mesure le mouvement est déréglé et il y a péché.

La colère porte aux querelles, aux blâphèmes, aux haines, aux vengeances, aux injures et même aux meurtres.

ÉD. LASFARGUES, *Ptre.*

## Langue française

### Grammaire et orthographe

#### I

#### DICTÉE

##### RESPECTEZ VOS PARENTS

Enfants, vous devez honorer vos parents, les aimer, leur obéir, les respecter, les assister dans leurs besoins. Ils exercent sur vous l'autorité de Dieu ; ils vous commandent de sa part ; leur désobéir dans ce qu'ils ont droit de commander, c'est désobéir à Dieu même. Ayez pour eux une grande vénération ; ne rougissez jamais de leur pauvreté. Ecoutez avec vénération les bons conseils qu'ils vous donnent et mettez-les fidèlement en pratique. Gardez dans votre cœur <sup>1.</sup> souvenir de leurs bienfaits. Dieu a fait de toutes ces choses un précepte formel.

QUESTIONS GRAMMATICALES. — Faites connaître les principaux signes orthographiques. Ce sont : le tréma, la cédille, l'apostrophe et le trait d'union. — *Quand faut-il employer le tréma ?* Lorsque la voyelle qui précède doit être annulée ou prononcée séparément, comme dans les mots exigüë, Ismaël. — *Sur quelles lettres se place le tréma ?* Sur les voyelles e, i, u. — *Comment le forme-t-on ?* Avec deux points placés au-dessus de la voyelle qui suit celle qu'on doit annuler ou prononcer séparément. — *Quand doit-on employer la cédille ?* Quand on veut adoucir le c dur et lui donner la prononciation de s, comme dans les mots façon, charançon, façade, reçu. — *Devant quelles lettres emploie-t-on la cédille ?* Devant les voyelles u, o, u. — *Qu'indique l'apostrophe ?* Elle indique la suppression de a, e, i comme dans l'avarice, l'épéron, s'il faut. — *Qu'est-ce qu'une syllabe ?* Une ou plusieurs lettres qu'on prononce en une seule émission de voix. — *A quoi servent les*

*syllabes ?* A composer les mots. — *Combien les mots ont-ils de syllabes ?* Une, deux, trois ou quatre, rarement plus. On les appelle suivant le cas : monosyllabe, dissyllabe, trisyllabe et, en général, polysyllabe quand ils ont plusieurs syllabes. Lorsqu'une syllabe fait entendre le son de deux voyelles, comme dans diable, niais, pied, sieur, on la nomme diphthongue. — *Indiquez tous les trisyllabes contenus dans la dictée ?*

#### II

#### DICTÉE

##### LA FANTASIA

Quand ils veulent honorer quelqu'un, les Arabes se livrent au jeu de la poudre. Ils vont se placer, à cheval, bien entendu, en face du visiteur. A un signal, ils partent deux à deux, poussent leur chevaux à bride abattue, faisant tourner et sauter leur fusil au-dessus de leur tête, en poussant des cris aigus. Arrivés à quelques pas de celui qu'ils veulent honorer, ils déchargent leur fusil, chargé à éclater, et arrêtent leurs chevaux court sur les jarrets, au risque de les leur briser, ou bien, penchés, ils leur font décrire un arc de cercle très court pour se remettre en place. Il faut que celui à qui les Arabes rendent cet honneur paraisse y prendre plaisir ; sinon, il passe pour ne pas aimer la poudre, les émotions qu'elle donne, et cela est pris en mauvaise part.

Général MARGUERITTE.

##### EXPLICATIONS

*Fantasia* : d'un mot italien de même racine que fantaisie ; la course sans but, le divertissement équestre que ce qui suit explique. — *Bien entendu* : il est bien entendu, comme vous le comprenez, comme cela est et doit être. — *Poussent* : les lancent, les excitent à courir ; plus loin, pousser des cris, lancer de grands éclats de voix ; d'autres sens de pousser ? pousser un élève ? pousser à bout ? pousser au large ? — *A bride abattue* : au grand galop, lâchant la bride, leur donnant toute carrière ; on dit, dans le même

sens, à toute bride. = *Leur fusil* : le pluriel est d'autant plus acceptable que l'on trouve ensuite *leurs chevaux*. = *A éclater* : tellement qu'il pourrait éclater. = *Court* : adverbe, brusquement, tout d'un coup, sans préparation ni avertissement. = *Décrire* : faire une courbe, c'est le sens du mot en langage géométrique ; — distinguer certaines formes homonymes de *décrire* et *décrier*. = *En mauvaise part* : comme une chose offensante, une insulte.

## III

## DICTÉE

## A PROPOS DE LA PARESSE

Qu'est-ce que la paresse ?

J'ai cherché à *peu près partout* une réponse à cette question. J'ai interrogé les dictionnaires ; et *parmi ces derniers*, Bescherelle ; *Bescherelle*, l'ami de tout le monde, de ceux surtout qui *tiennent* à avoir une autorité complaisante toujours prête à *sanctionner* leurs *négligences*. Je m'attendais de trouver dans *Bescherelle* une *définition* comme toutes les autres, définition qui *aurait été conçue* en ces termes par exemple, ou à *peu près* : " *La paresse* est un sentiment... un penchant... un vice... une passion... qui nous engage... nous entraîne... nous porte... ou nous pousse... à être paresseux ? "

*Grand* a été mon désappointement ! En effet, *Bescherelle* commence par nous dire que la paresse est un substantif féminin (*la seule bonne qualité* qu'elle possède à *coup sûr*) ; ensuite que son origine vient du grec, ce qui indiquerait que la chose, comme le mot, n'était pas inconnue des anciens ; puis *arrivé à la définition*, il dit tout bonnement : " *La paresse* est un des sept péchés capitaux " ! Le petit catéchisme l'avait dit avant lui. *Sachons gré*, néanmoins, à *M. Bescherelle*, qui a fait deux si gros volumes, d'avoir su, au moins dans cet endroit, apprécier à leur juste valeur les définitions de ce petit livre.

F.-A.-H. LARUE.

(Conférence sur Paresse et Travail).  
Foyer Canadien 1866.

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES. — *Qu'est-ce que... Analysez... Paresse sujet*, est *verbe*, qu'(quoi) *attribut*. Ce est un double emploi (*pléonasme*) de *paresse*. — *à peu près partout* : quelle est la nature de ces expressions ? — *à peu près* : adverbe de manière ; *partout* : adverbe de lieu ; ces deux adverbess modifient *ai cherché*, ce sont des complém. circonst. — *parmi ces derniers* : quelle est la fonction de cette expression ?... Complém. indir. de *j'ai interrogé* (sous-entendu) *J'ai interrogé* (qui ?) *Bescherelle* (parmi qui ?) parmi ces derniers. — *Bescherelle* : auteur d'un gros dictionnaire français en deux volumes in-folio. — *tiennent* : conjuguez ce verbe à différents temps. Je *tiens*, je *tenais*, je *tins*, je *tiendrais*, que je *tiens*, que je *tinsse*, *j'ai tenu*... — *Sanctionner* : que signifie ce mot ? confirmer, approuver. — *leurs négligences* : pourquoi le pluriel ?... parce que ici on n'a pas en vue le défaut, mais les fautes qu'il fait commettre. — *définition* : quel est le verbe ?... définir. Qu'est-ce que définir ?... faire connaître la fin d'une chose, ce pourquoi elle est faite. — *aurait été conçue* : donnez l'infinitif présent : *être conçu*, verbe, passif ; tournez par l'actif : *qu'il* (*Bescherelle*) *aurait conçu*... — " *La paresse... à être paresseux !* " Pourquoi les guillemets ?... l'auteur cite les paroles (supposées) de *Bescherelle*. Donnez la raison des points de suspension : On veut montrer le travail de la réflexion ; les mots ne viennent pas à l'esprit immédiatement. Cette définition est-elle sérieuse ?... Non, l'auteur tourne en ridicule les définitions qui ne signifient rien. — *Grand* : ce mot est-il à sa place logique ?... Non, il y a inversion pour le mettre en évidence, le faire mieux remarquer. Quelle est sa fonction ? *attribut* de désappointement — (*la seule bonne qualité... : que signifie les parenthèses ? on emploie ce signe pour enfermer une remarque qu'on veut faire en passant. Quel est le sens de la remarque ici ?... le conférencier veut faire un compliment aux dames de l'assemblée* — *à coup sûr* : qu'est-ce que cette expression ? locution adverbiale. Re placez-la par un seul mot... *sûrement*, ou bien évidemment, certainement, etc. — *arrivé à la définition* : quelle est la fonction de ce membre de phrase ?... (il dit quand ? (*lorsqu'il est*) arrivé à la définition) complém. circ. de

dit.—*Sachons gré...à M. Bescherelle* : que signifie cette expression ? Montrons-nous satisfaits à l'égard de M. Bescherelle d'avoir su...que signifie *M.* ?...Monsieur (me-cien) ; quel est le pluriel ?...Messieurs (mé-scien).

## INVENTION ET RÉDACTION

## I

I.—Faire entrer le mot *soleil* dans plusieurs petites phrases variées :

Le *soleil* se lève tard en cette saison.

On se garantit du *soleil* avec une ombrelle.

Le *soleil* est beaucoup plus gros que la terre.

.....  
Même exercice sur les mots *pluie, pré, été*.

II.—Composer trois petites phrases commençant par ces mots : *Un cheval*.

III.—Compléter les phrases suivantes, en répondant à la question : *Pourquoi ?—Pour quelle raison ?—Pourquoi faire ?*

Une ombrelle est très utile... *pour se garantir du soleil*.—Un parapluie est très utile pour...*se garantir de la pluie*.—Un thermomètre est nécessaire...*pour marquer le froid et la chaleur*.—Un porte-monnaie sert...*pour mettre de l'argent*.—Sur les avenues ou place des bancs...*pour que les promeneurs puissent se reposer*.—Il faut gagner beaucoup de bons points...*pour obtenir un prix*.—On met du sel sur la viande...*pour la conserver*.

## II

## LES TRAVAILLEURS DE LA PENSÉE

Qu'est-ce que les travailleurs de la pensée ? L'instituteur, le prêtre, le médecin, le notaire, le juge de paix.

L'élève devra donner une définition précise ajoutée à ces noms.

## SUJET TRAITÉ

Le travail des mains n'est ni le seul, ni le plus utile que nous puissions faire, et les ouvriers de la pensée sont de tous les travailleurs les premiers et les plus respectables.

L'instituteur donne à ses élèves les connaissances qui leur serviront toute leur vie.

Le prêtre enseigne à aimer et à servir Dieu.

Le médecin soulage nos douleurs dans la maladie.

Le notaire fait et conserve les contrats qui assurent la propriété.

Le juge de paix concilie les querelles et prévient le procès.

## III

## LE LIVRE

On raconte qu'un nègre qui savait lire disait à un camarade : " On entend avec les yeux. " Vous expliquerez cette heureuse définition du livre et vous la complèterez.

## SUJET TRAITÉ

## LE LIVRE

Voici, à ce que l'on raconte, ce qui se serait passé entre deux nègres dont l'un savait lire et l'autre ne le savait pas. " Que regardes-tu dans ce papier ? demandait l'ignorant.—Oh ? si tu savais, répondit le lecteur, comme cela est amusant ! Il y a des personnes qui parlent ; on entend avec les yeux. "

Pour un nègre, la définition n'était pas mauvaise ; beaucoup de blancs pourraient s'en faire honneur. Ce nègre, en effet, a compris ce que c'est qu'un livre. Un livre est une voix qu'on entend, une voix qui vous parle : c'est la pensée vivante d'une personne séparée de nous par l'espace ou le temps ; c'est une âme.

LABOULAYE.

## LANGUE ANGLAISE

## LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

## DICTÉE ÉLÉMENTAIRE.

I am in school. I look around me and see other pupils ; these pupils are my school-companions or schoolmates (1). Each pupil has a place. This place is his.

We come to school at 9 o'clock (2) in the morning. Our teacher is... (*que l'instituteur ou l'institutrice dicte son nom*). She (*ou he*) comes to school before we do, (before we come). She is at school when we arrive. She opens the door for us. When we are all in she rings the bell once, we kneel down, she says the prayer, and we answer, after prayer we each take our place and, school commences. Our teacher teaches us and we learn. Some learn reading, others writing, others arithmetic, others history, others geography. At half past eleven (3) our teacher again rings the bell, we kneel down once more, she says the prayer, we answer, then stand up. After the prayer we go out of the school and return to our homes, because class is over for the forenoon.

*Dictez aux élèves les questions suivantes, qu'ils trouvent eux-mêmes les réponses.*

1. Where are you ? **R.** *I am in school.*
2. When you look around whom do you see ? **R.** *When I look around I see other pupils.*
3. Who are these other pupils ? **R.** *They are my school-companions or schoolmates.*
4. What has each pupil ? **R.** *Each pupil has a place.*
5. At what hour in the morning do you come to school ? **R.** *I come to school at 9 o'clock in the morning.*
6. Who is your teacher ? **R.** *It is Miss... (ou Mister) who is my teacher.*
7. Does she come to school before you do ? **R.** *Yes, she comes to school before I do.*
8. Is she at school when you arrive ? **R.** *Yes, she is at school when I arrive.*
9. What does she do for you ? **R.** *She opens the door for me.*
10. When all the pupils are in what does she do ? **R.** *She rings the bell once.*
11. What do the pupils do when they hear the bell ? **R.** *When they here the bell they kneel down.*
12. While the pupils are kneeling what do both teacher and pupils do ? **R.** *While they are kneeling the teacher says the prayer and the pupils answer.*
13. After prayer what takes place ? **R.** *After prayer each pupil takes his (ou her) place and school commences.*
14. What do teacher and pupils do in school ? **R.** *The teacher teaches and the pupils learn.*
15. What are the different things which the pupils learn ? **R.** *Some pupils learn reading, others writing, others arithmetic, others history, others geography.*
16. At half past eleven, what does your teacher do ? **R.** *At half past eleven, she (ou he) again rings the bell.*
17. What do you then do ? **R.** *I kneel down once more.*
18. While you are kneeling what do you and your teacher do ? **R.** *She (ou he) says the prayer and I answer.*
19. After the prayer what do you do ? **R.** *After the prayer I stand up, go out of school and return home.*
20. Why do you go out of school and return home after the prayer ? **R.** *I go out of school and return home after the prayer, because school is then over for the forenoon.*
21. At what o'clock does school open in the forenoon ? **R.** *School opens in the forenoon at 9 o'clock (mettez l'heure de votre école).*
22. At what o'clock does school close in the forenoon ? **R.** *School closes at half past eleven in the forenoon. (Mettez l'heure de votre école).*

(1) Les expressions *school-companions*, *schoolmates* s'emploient indifféremment pour des garçons ou des filles ; deux expressions qui ne conviennent qu'à des garçons sont : *school-fellows*, *school comrades*.  
 (2) Mettez l'heure du commencement de votre classe.  
 (3) Mettez l'heure de la fin de votre classe.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Dans un jardin il y a 19 arbres ; 11 de ces arbres sont des pommiers, les autres sont des pruniers ; combien y a-t-il de pruniers ?

2° Combien avez-vous de doigts sur une main ? 5. Combien sur deux mains ? 10. Alors 5 et 5=10. Alors 2 fois 5 font 10. ::::=10 et aussi 5 fois 2 font 10. ∴

3° Combien de chopines dans 1 pinte ? 2. Dans 2 pintes ? 4. Dans 3 pintes ? 6. Dans quatre pintes ? 8. Dans cinq pintes ? 10.

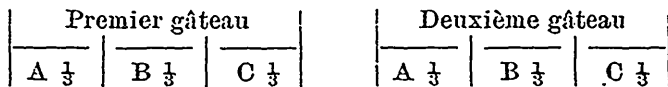
4° Un cultivateur possède un troupeau de 175 moutons qui lui fournissent chacun 7 lbs de laine. Quel est le prix total de la laine si elle est vendue 52 cts la livre ?

$$175 \times 7 \times .52 = \$637. \text{---Rép.}$$

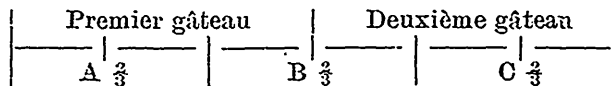
FRACTIONS

Deuxième partie

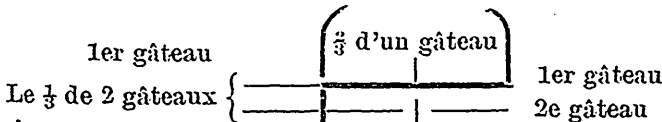
1° Comment divise-t-on deux gâteaux entre trois garçons, Antoine, Bernard et Charles ? D'abord on divise un des gâteaux en trois parties égales et on donne une de ces parties ou un tiers d'un gâteau à chaque garçon, ensuite on fait de même avec l'autre gâteau et chaque garçon a un tiers du premier gâteau et un tiers du deuxième gâteau ;



On peut procéder de la manière suivante : on divise chacun des 2 gâteaux en tiers, on a alors 6 tiers de gâteau ; au 1er garçon on donne  $\frac{2}{3}$  du 1er gâteau ; au 2e garçon on donne le  $\frac{1}{3}$  qui reste du 1er gâteau, et le 1er tiers du second gâteau ; au 3e garçon on donne le  $\frac{1}{3}$  qui reste du second gâteau.



Il est évident que le garçon qui a eu les  $\frac{2}{3}$  du 1er gâteau n'a eu ni plus ni moins que celui qui a eu  $\frac{1}{3}$  du 1er et  $\frac{1}{3}$  du second. Il est évident aussi que le garçon qui a eu les  $\frac{1}{3}$  du second gâteau n'a eu ni plus ni moins que celui qui a eu le  $\frac{1}{3}$  du second et le  $\frac{1}{3}$  du premier. DONC LES  $\frac{2}{3}$  D'UN GÂTEAU VALENT LE  $\frac{1}{3}$  DE DEUX GÂTEAUX.



PERCENTAGE

J'achète du drap à \$4 la verge ; en le revendant, je demande un prix tel, que je puisse diminuer de 20% et cependant réaliser un bénéfice de 20% sur le prix d'achat. Quel est le prix de vente, et quel prix avais-je demandé d'abord ?

Solution :

Je réalise un bénéfice de 20 centins sur chaque piastre déboursée pour le drap, c'est-à-dire  $4 \times .20 = 80$  cts.

Le prix d'achat \$4 + le bénéfice .80 = \$4.80 prix de vente.—1ère Rép.

Je demande \$1 pour ne recevoir que 80 cts ; c'est-à-dire que 80 cts reçus représentent \$1 demandée. Donc autant de fois que j'ai reçu 80 cts, autant de fois j'ai demandé \$1.

$4.80 \div .80 = \$6$  prix demandé.—2e Rép.

J. AHERN.

### TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

SÉRIE D'OPÉRATIONS COMMERCIALES A ENTRER EN DIVERS COMPTES.—*Quatre comptes* : Le propriétaire, Caisse, Marchandises et Frais Généraux ou Dépense.

PRINCIPE.—Parce que chaque opération doit être inscrite dans au moins deux comptes,—au DÉBIT d'un compte et au CRÉDIT de l'autre,—cette manière de tenir les comptes s'appelle la tenue de livres en PARTIE DOUBLE.

1. Commencé mon commerce avec espèces.....	\$ 800 00
2. Acheté de E. Martin, au comptant, 1000 minots blé @ 50 cents.....	500 00
3. Vendu à Jos. Pigeon, au comptant, 800 minots blé @ 55 cts.....	440 00
4. Acheté de Ed. Cousin, au comptant, 1200 minots blé @ 49 cts.....	588 00
5. Vendu à Geo. Thomas, au comptant, 1000 minots blé @ 54 cts.....	540 00
6. Vendu à P. Louis, au comptant, 300 minots blé @ 56 cts.....	168 00
7. Acheté de J. Paul, au comptant, 1500 minots blé @ 51 cts.....	765 00
8. Vendu à A. Faber, au comptant, 1600 minots blé @ 55 cts.....	880 00
9. Payé salaire du commis, une semaine.....	4 00
10. Payé loyer, un mois.....	6 00

### COMPTES

Dr	Nom de l'élève		Cr
	Contre lui		
	En sa faveur		
	1	800	

Dr	Caisse		Cr
	Sommes reçues.		
	Sommes payées		
1	800	2	500
3	440	4	588
5	540	8	765
6	168	10	4
9	880	11	6

Dr	Marchandises		Cr
	Ont coûté		
	Ont produit		
2	500	3	440
4	588	5	540
8	765	6	168
		9	880

Dr	Frais Généraux		Cr
	Dépenses encourues		
10	4		
11	6		

J. AHERN.

## Bulletin des sommaires

LA REVUE NATIONALE, livraison d'octobre 1895, sommaire : Jeanne d'Arc, la vocation, (1ère partie) par le rév. P. Lacoste, O. M. I., professeur de théologie, à l'université d'Ottawa.—Tolle, lege, simple nouvelle, par Hermance.—Chants et plaintes du matelot, (suite), par M. Faucher de St-Maurice.—Souvenir d'Ecole Militaire, par M. Chs. des Ecorres.—La mer (poésie), par M. Nérée Beauchemin.—Le marché aux légumes à Montréal, par M. J. Germano.—La fille de Kondiaronk, nouvelle historique, par M. G. A. Drolet.—Le directeur de revue (fantaisie), par M. J.-D. Chartrand.—Chronique, par M. Arthur Buies.—Chronique de l'étranger, par M. R. de la Pignière.—Consolation, chanson, avec musique inédite par M. le Dr G. Paradis.—Modes et monde, par Françoise.—Notes sur le théâtre français.—Illustrations : portraits et dessins dans le texte et hors texte.

LE NATURALISTE CANADIEN, livraison de septembre 1895.—Sommaire : L'abbé Provancher, V.-A. H. (suite).—Une enquête sur le serpent de mer.—Dernières descriptions de l'abbé Provancher (suite).—De l'*Antomological News*.—Le canal de Chicago.—Bonne chasse.—La propreté des pots à fleurs.—La photographie de l'invisible.—Bibliographie.—Chronique des revues.—Supplément.—Traité de zoologie, (suite).

LA REVUE CANADIENNE, livraison d'octobre 1895. Sommaire : La nuit après le combat : gravure d'après G. Doré.—Étude sur cette œuvre et son auteur (G. Doré), E. Aubert.—Flocon de neige, poésie : A. France.—Le coup de fourche de Jacques Ledur, nouvelle : P. Lemay.—Les Raudot, intendants de la Nouvelle-France, N.-E. Dionne.—Les anciennes "Gildes" ou confrérie de Ste-Anne, R. P. V. Charland.—Chronique du mois.—L'hôtel d'Angleterre (nouvelle), Lanoe Falconer.—A travers les livres et les revues. Nombreuses gravures dans le texte.

## LIVRES CLASSIQUES,

## FOURNITURES D'ÉCOLES,

## Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est d'es plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur

de nous souscrire,

Vos très dévoués serviteurs,

**D. & J. SADLIER & Cie,**

*Éditeurs catholiques classiques et papetiers,*

MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.




# PIANOS ! PIANOS !

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

## HARMONIUMS-ORGUES

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

### BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquet, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDEE  
EN 1865.

**G. - A. LAFRANCE**

MAISON FONDEE  
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

### G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

## P. GAUVREAU LIBRAIRE

122—PIED DE LA COTE LAMONTAGNE—122  
BASSE-VILLE, QUEBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.*

Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.